

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 26 SEPTEMBRE 2022

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal de Sainte-Croix, M.R.C. de Lotbinière, tenue lundi le vingt-sixième jour du mois de septembre en l'an deux mille vingt-deux, au lieu habituel de séances dudit conseil, à 19 : 00 heures.

Présents : **LE MAIRE :**
Monsieur Stéphane Dion

LES CONSEILLERS (ÈRES) :
Mme Mylène Neault
M. Marc-Olivier Habel
Mme Mélanie Picard
M. Alex Papineau
Mme Sophie Côté
Mme Carmen Demers

Tous membres du conseil et formant quorum

Il est constaté que les avis aux fins de la présente assemblée ont été donnés à tous et à chacun des membres du conseil, dans la manière et le délai prévus dans la loi.

Directrice générale et greffière-trésorière : Madame France Dubuc

Présence de 0 citoyen

1. Lecture et adoption de l'ordre du jour
2. Municipalité de Sainte-Croix
 Mise en lumière de l'église de Sainte-Croix
 2.1 Achat de matériaux – Contrat de gré à gré
3. Période de questions

Levée de l'assemblée

250-2022

LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL est proposé par Marc-Olivier Habel, appuyé par Alex Papineau, et résolu unanimement d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

MUNICIPALITÉ DE SAINTE-CROIX

MISE EN LUMIÈRE DE L'ÉGLISE DE SAINTE-CROIX

251-2022

ACHAT DE MATÉRIAUX – CONTRAT DE GRÉ À GRÉ

ATTENDU l'offre reçue de Lumen, Division de Sonepar Canada inc., datée du 23 septembre 2022 concernant un achat de matériaux pour la phase 1 du projet de mise en lumière de l'église de Sainte-Croix pour un montant budgétaire de 87 168,29 \$, taxes incluses;

IL est proposé par Carmen Demers, appuyé par Sophie Côté, et résolu unanimement d'accepter l'offre reçue et d'accorder un contrat d'achat de gré à gré à Lumen, Division de Sonepar Canada inc., pour le prix de 87 168,29 \$, incluant toutes taxes, selon l'offre présentée.

D'autoriser d'affecter la dépense nette de 79 596,27 \$ d'un montant de 50 096,36 \$ du poste budgétaire 59-13188-000 « surplus affecté association loisirs » au poste budgétaire 03-41100-000 « surplus accumulé non affecté général » et un montant de 29 499,91 \$ du poste budgétaire 59-11075-000 « surplus non affecté général » au poste budgétaire 03-41100-000 « surplus accumulé non affecté général ».

PÉRIODE DE QUESTIONS

- Aucune question.

SUITE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 26 SEPTEMBRE 2022

252-2022

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

IL est proposé par Sophie Côté, appuyé par Marc-Olivier Habel, et résolu unaniment de lever la présente séance à 19 : 04 heures.

Stéphane Dion
Maire

France Dubuc, directrice générale
et greffière-trésorière

Je, Stéphane Dion, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal du Québec.